

Le Président



D14-DE-6215

Affaire suivie par : Nicolas DEFAUD
tél : 01.34.25.34.94
courriel : nicolas.defaud@valdoise.fr

Cergy, le - 8 DEC. 2014

Expéditeur : DE

Monsieur Manuel VALLS
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Objet : Orientation et accueil des mineurs isolés étrangers dans les Départements

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite par la présente appeler votre attention sur la délicate question de la prise en charge des mineurs étrangers isolés. Ce sujet, désormais bien connu, a fait l'objet de rapports récents du Défenseur des droits et des Inspections générales de l'administration, ainsi que de débats parlementaires, auxquels nous ne pouvons que renvoyer. Il apparaît pourtant loin d'être clos en ce qui concerne les Départements, chefs de file de la protection de l'enfance, tant il met en péril notre capacité à assurer pleinement nos missions et constitue un facteur de déséquilibre réel à moyen terme.

Par circulaire en date du 31 mai 2013, Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, a posé les bases d'un dispositif d'orientation nationale au bénéfice du public des mineurs étrangers isolés, en réponse aux grandes difficultés des services départementaux sur ce plan. Ce dispositif a eu le mérite de commencer à organiser l'action publique et de poser les bases d'une approche plus rationnelle et équitable sur le plan territorial. Il reste cependant profondément insuffisant, en laissant les Départements encore trop seuls face à un phénomène évolutif.

Il faut ainsi souligner d'emblée le caractère financièrement insoutenable de la situation. La clef de répartition choisie, basée sur le taux de jeunes de moins de 19 ans, désavantage les départements les plus jeunes, dont le Val d'Oise. En bonne intelligence avec nos partenaires institutionnels, nous avons néanmoins mis en œuvre le dispositif avec diligence, dans la mesure notamment où les chiffres annoncés, quoique élevés, donnaient enfin une visibilité à nos services dans l'organisation de ces accueils et permettaient une adaptation de nos dispositifs et de notre effort budgétaire sur une base ferme.

Or, pour le Val d'Oise, les effectifs cibles ont été constamment revus à la hausse, mois après mois, passant de 33 initialement, à 40, puis 60, 78, 87, enfin plus de 100. A chaque tentative de faire respecter les chiffres annoncés une fois ceux-ci atteints, nous avons été renvoyés à la hausse du flux national.

Les jeunes concernés, qui représentaient 4 % du public accueilli par l'Aide sociale à l'enfance du Val d'Oise en 2011, constituent désormais près de 13,5 % des effectifs, une proportion qui ne cesse de croître. Ce public, qui générait déjà environ 3 700 000 euros de dépense annuelle il y a trois ans, entraîne aujourd'hui près de 13 900 000 euros de dépenses. La compensation de la période d'évaluation par l'Etat générera pour sa part 250 000 à 300 000 euros de recettes en année pleine, au maximum. Elle est donc sans commune mesure avec la charge finale réelle. Cette pente est ainsi insoutenable pour le Département du Val d'Oise, d'autant que le Fonds national de financement de la protection de l'enfance n'est désormais plus alimenté par l'Etat.

Nous vous demandons donc instamment *que soit déterminé un chiffre plafond pour chaque Département* au-delà duquel l'Etat se substitue à eux financièrement et que l'orientation des jeunes se fasse réellement sur la base des chiffres préalablement indiqués.

De façon plus profonde, ce dispositif induit des dérives inacceptables, dont la moindre n'est pas la création artificielle des conditions de l'isolement de ces jeunes (rupture avec la famille et la communauté, dissimulation des éléments d'identité) par des filières spécialisées agissant au vu et au su de tous. Ce dispositif, qui se réduit à la distribution de flux, entraîne également une perte d'identité du travail éducatif propre à la protection de l'enfance.

Il apparaît ainsi nécessaire que soit apportée une réponse globale à cette question. Dans l'espoir que vous entendrez cette demande largement partagée par les Départements de France, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Arnaud BAZIN